



*Mairie de Saint-Vincent*

*2, rue de la Mairie*

*Le Bourg*

*43800 SAINT-VINCENT*

*Tél : 04 71 08 51 11*

*Mail : mairie@saintvincent43.fr*

## **ARRÈTE MUNICIPAL N° 10**

### **Occupation temporaire du domaine public**

Le Maire de la Commune de SAINT-VINCENT,

VU le Code de la route ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande déposée par M. Andy Jesus et Mme Solene Quiniou pour des travaux de forage réalisés par l'entreprise Forage Blachon au 1, passage des Noyers,

CONSIDERANT la nécessité d'interdire le stationnement et la circulation dans **le passage des Noyers** afin de garantir la sécurité.

### **ARRÈTE :**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Le passage des Noyers est interdit à la circulation et au stationnement du lundi 26 au vendredi 30 janvier 2026 pour cause de travaux de forage.

**Article 2 :** La signalisation nécessaire sera mise en place par l'entreprise Forage Blachon pour assurer la sécurité de tous, véhicules et piétons. Si besoin, des panneaux seront installés en amont afin de permettre aux véhicules de faire demi-tour en toute sécurité.

**Article 3 :** Le Maire, les Adjoints, la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Saint-Vincent, le 23 janvier 2026

Notifié le 23/01/26

Le Maire,

Jean-Benoît Girodet

